



JOURN@L FOOT

N°400 DU JEUDI 13 DÉCEMBRE 2018

LA SEMAINE EN BREF...

NOUVELLE ORGANISATION DES ENVOIS PAR MESSAGERIE

Le District réorganise ses messageries :

feuillesdematches@hautesavoie-paysdegex.fff.fr

Feuilles de matchs U13
Feuilles de plateaux

district@hautesavoie-paysdegex.fff.fr

Feuilles de matchs à 11 « papier » + Constat d'Échec + Copie d'écran de l'incident

Toute correspondance des clubs
Réclamations, rapports, etc...

Les boîtes mails sportive@hautesavoie-paysdegex.fff.fr et jeunes@hautesavoie-paysdegex.fff.fr seront supprimées définitivement le 1er janvier 2019.

FERMETURE HIVERNALE DU DISTRICT

Le District fermera ses portes le vendredi 21 décembre 2018 à 17h30 et réouvrira le mercredi 2 janvier 2019 à 8h00.

SOMMAIRE

SÉCRÉT. GÉNÉRAL P.1-3

RÈGLEMENTS P3-8

DISCIPLINE P9-11

COUPES P11-12

SPORTIVE/ JEUNES P12-15

FÉMININE P16-18

ARBITRAGE P19-20

FUTSAL P20-21

TECHNIQUE P21-22



NOTE AUX TRÉSORIERES

Liste des clubs non à jour du règlement de leur facture :

BONNEVILLE CA – CONCORDIA BELLEGARDE – GPT AVANT PAYS SAVOYARD - GPT PAYS MT
BLANC - GREMIO FUTSAL - ODYSSEE FUTSAL – RAQUETTE FC – SEYNOD FUTSAL - VALSERINE
- COUSSINETS MAHLE – MASQUES

DATES À RETENIR

- Samedi 27 Avril 2019 : Journée des Bénévoles
- Samedi 25 Mai 2019 : Journée Nationale des U7
- Week-end 15 et 16 Juin 2019 : Finales des Coupes du District à Cruseilles
- Vendredi 21 Juin 2019 : AG été du District à Margencel
- Vendredi 5 Juillet 2019 : Soirée des Récompenses à Gaillard

TOURNOIS

Les autorisations sont accordées sous réserve de ne pas perturber le championnat ou toutes autres compétitions officielles (Plateau). Prière de se référer aux articles 126, 176, 177 des Règlements Généraux.

Nous incitons les clubs à respecter ces quelques recommandations :

U7 - U9 :

- Pas de classements
- Pas de matchs éliminatoires.
- Toutes les équipes doivent réaliser le même nombre de matchs.
- Faire attention au temps d'attente.

U11 :

- Pas de matchs éliminatoires.
- Toutes les équipes doivent réaliser le même nombre de matchs.
- Organisation des phases par poules.
- Faire attention au temps d'attente.



U13 :

- Faire attention au temps de récupération entre les matchs.
- Toutes les équipes doivent réaliser le même nombre de matchs.

U15 - U17 - U19 :

- Faire attention au temps de récupération entre les matchs.

TOURNOIS FUTSAL :

- Faire attention au temps d'attente.
- Il est déconseillé d'inscrire plus de 16 équipes par gymnase car le temps d'attente serait trop long.
- Il ne doit pas comporter de matchs éliminatoires (U7 - U9 - U11)
- Toutes les équipes doivent réaliser le même nombre de match (U7 - U9 - U11 - U13)
- Aucun classement ne doit être réalisé (U7 - U9)

TOURNOIS INTERNATIONAUX :

- Les clubs organisant ces tournois doivent en faire la demande directement auprès de la Ligue Auvergne- Rhône-Alpes de Football, en téléchargeant le « Formulaire de déclaration d'un tournoi amical international » sur le site de la Ligue (Rubriques : A télécharger – Formulaires divers – Organisation Tournois).
- Les clubs désirant participer à un tournoi international à l'étranger, doivent demander une autorisation de participation à la Ligue Auvergne Rhône-Alpes.
- Les demandes de tournois amicaux internationaux doivent impérativement parvenir à la F.F.F. 3 mois avant leur date de déroulement, afin que la FIFA puisse préalablement donner son accord.

ETS SEYNOD :

Tournoi U9F-U11F-U13Fet U15F le samedi 22 juin et les U18F et séniors F le dimanche 23 juin. (**Avis favorable du District**)

CORRESPONDANCE

CLUBS : Thonon Evian FC (dossier FAFA)

DIVERS : André DUNAND : Carte postale du Sénégal. - Haute Savoie Département : Aide aux frais de déplacement. - Mathias Petit Pont : Nouveau journal Petit Pont - Variétés Clubs de France : Carte de vœux

CORRESPONDANCE TRANSMISE AUX COMMISSIONS SUIVANTES :

Commission des Règlements : Evian – Douvaine – JS Reignier – ETS Seynod Marini

Commission de Discipline : Jux – Hansmetzger – Barbarroux – Dubois – Murat – Desbiez Piat (2) – Bessa – Badin – Ribeiro – De Sousa – Luiggi – El Mouss – Cheikh – Teima – Josserand – Luiggi – Belguidoum – Bendia – Berthod – Thomas – Gaillard - AS Marin Thonon les Bains – FC Cluses – FC Cranve Sales – GFA Rumilly Vallières – ETS Seynod – CSA Poisy – US Annemasse – FC Vallee Verte



Commission des Jeunes : FC Chambotte – Thonon Evian FC - ETS Lanfonnet – GPT Mont Blanc – Altunok – Da Mutton – Areias – GJ Anthy Margencel – CS2A Foot Groupement – FC Lemans – Beaumont Collonges FC – AS du Lac Bleu – FC Chambotte

Commission Sportive : Masson – Bouaicha - JS Reignier – FC Brevon – ETS St Jeoire La Tour – AVT Bons en Chablais – FC Lemans Presqu'île – ETS Amancy – CS Ayse – CSA Poisy – FC Marcellaz Albanais

Commission Féminine : CS Ayse – Sillingy(2) – Pers Jussy -

Commission des Arbitres : ASP Villaz – Badin – Belhadi – Cheikh – Askri – Sifferlin - La Filière

Commission des Coupes : CSL Perrignier – Annecy Portugais – US Divonnaise – Revillet – US Challex – FJ Ambilly – FC Vallee Verte

Commission Futsal : Serer

Commission du Statut de l'Arbitrage : Cheikh

Commission du Statut des Educateurs : FJ Ambilly

Trésorier : St Julien – Gpt Marin/Champanges – Comparex

Commission d'Appel : CSL Perrignier – US Annemasse

COMMISSION DES RÈGLEMENTS

Le 10 décembre 2018

Présidents : Mr Pierre BERNARD et Mr Philippe CHEVRIER

Secrétaire : Mr. Jacques LAGRANGE

Réunion du 10/12/2018

Publiée le 13/12/2018

DÉCISIONS

MATCH n° 20642273

DOSSIER N° 400/18 : AMPHION 3 – CHAMPANGES 1 – SENIORS D4 POULE A du 02/12/2018

INSTRUCTION :

Au fond :

Suite à une action de jeu, le joueur n° 10 de Champanges s'est retrouvé blessé suite à un contact avec le n° 5 d'Amphion. La blessure du joueur de Champanges a nécessité l'intervention des pompiers. Après plus d'une heure d'interruption, un match de Ligue devant se dérouler par la suite, l'arbitre s'est vu contraint d'arrêter définitivement la rencontre.

La rencontre susnommée a été arrêtée par l'arbitre à la 29' et n'a donc pas eu sa durée réglementaire.



Décisions :

La Commission des Règlements donne match à rejouer et transmet le dossier à la commission compétente pour reprogrammation.

MATCH n° 21107899

DOSSIER N° 400/19 : FOOT SUD 74 1 – CHAVANOD 1 – U17 D2 POULE C du 01/12/2018

INSTRUCTION :**Au fond :**

Suite à une panne d'éclairage, l'arbitre s'est vu contraint d'arrêter définitivement la rencontre. La rencontre susnommée a été arrêtée par l'arbitre à la 79' et n'a donc pas eu sa durée réglementaire.

Décisions :

La Commission des Règlements donne match à rejouer et transmet le dossier à la commission compétente pour reprogrammation.

MATCH n° 20642274

DOSSIER N° 400/20 : EVIAN FC 1 – BALLAISON 2 – SENIORS D4 POULE A du 01/12/2018

INSTRUCTION :**En la forme :**

La réserve d'avant match formulée par le club d'EVIAN FC concernant le fait que « sont inscrits sur la feuille de match plus de 14 joueurs mutés » est irrecevable en la forme conformément aux dispositions des articles 142 et 186 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football.

La réclamation d'après match formulée par le club d'EVIAN FC concernant le fait que « certains joueurs évoluent dans l'équipe supérieure, ou d'autres jouant en U17 » est recevable en la forme conformément aux dispositions de l'article 187-1 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football.

Au fond :**Concernant la réserve d'avant match :**

Les réserves d'avant match doivent être confirmées dans les 48h ouvrables suivant le match par lettre recommandée ou télécopie avec en tête du club ou par courrier électronique envoyé à l'adresse officielle, adressé à l'organisme responsable de la compétition concernée.

Ce qui n'est pas le cas de l'espèce. Aucun mail de confirmation de la réserve d'avant match portant « sur plus de 14 joueurs mutés » n'a été reçu par la Commission des Règlements dans les 48h.

Concernant la réserve d'après match :

L'équipe de BALLAISON 1 jouent la même journée de championnat contre Thonon Evian FC2 soit le 01/12/2018, il ne peut être fait évocation de la notion d'équipiers supérieurs.

A titre subsidiaire, depuis la saison 2017/2018 et la modification de l'article 73 des RG FFF, aucun règlement n'interdit à des joueurs U17 dument qualifiés à cet effet, de jouer en équipe 2 de leur club.



Décisions :

La Commission des Règlements valide le résultat acquis sur le terrain et transmet le dossier à la commission compétente pour homologation.

MATCH n° 21145681

DOSSIER N° 400/21 : SEYNOD 1 – EPAGNY METZ TESSY 1 – U20 D2 POULE B du 08/12/2018

INSTRUCTION :**En la forme :**

La réclamation d'après match formulée par le club d'EPAGNY METZ TESSY concernant le fait que « deux joueurs de SEYNOD qui avait échangé leur maillot à la mi-temps » est irrecevable en la forme conformément aux dispositions de l'article 187-1 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football.

Au fond :

Les réserves d'après match visées à l'article 187-1 des RG FFF ne peut concerner que la participation et/ou qualification des joueurs, ce qui n'est pas le cas de l'espèce.

A titre subsidiaire, le rapport de l'arbitre fait état de n'avoir vu aucun changement de numéro de maillot entre le n° 4 et le n°5 de SEYNOD.

Décisions :

La Commission des Règlements valide le résultat acquis sur le terrain et transmet le dossier à la commission compétente pour homologation

MATCH n° 21145602

DOSSIER N° 400/22 : DOUVAINES LOISIN 1 – ESC OLYMPIQUE 1 – U20 D2 POULE A du 01/12/2018

INSTRUCTION :**En la forme :**

La réserve d'avant match formulée par le club de DOUVAINES LOISIN concernant le fait que « sont inscrits sur la feuille de match plus de 2 joueurs mutés hors période » est recevable en la forme conformément aux dispositions des articles 142 et 186 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football.

Au fond :

De l'étude des licences du club d'ESC Olympique, il apparait que sept joueurs « mutation » ont participé à cette rencontre dont trois « hors période ».

ADELISE Yanis, licence n° 2544005380

MOUNIER Antoine, licence n° 2546236695

DUCRET Axel, licence n° 2544460856

MONTABONNET Mathieu, licence n° 2544345714

PRONNECKE Jonathan, licence n° 2545108122



DUVAL Mathieu, licence n° 2544004485

ATTIDZAH Karim, licence n° 2544037596

Ce qui n'est pas conforme à l'article 160 des RG FFF.

Décisions :

La Commission des Règlements donne match perdu au club d'ESC Olympique 1 par pénalité pour en reporter le gain au club de Douvaine Loisin 1 et transmet le dossier à la commission compétente pour homologation.

Résultat :

DOUVAINE LOISIN 1: 3pt

ESC OLYMPIQUE 1 : - 1pt .

DOUVAINE LOISIN 1: 2 buts

ESC OLYMPIQUE 1 : 0 but

MATCH n°206411418

DOSSIER N° 400/23 : GFA RUMILLY VALLIERES 3 – DIVONNE 1 – SENIORS D1 POULE UNIQUE du 09/12/2018

INSTRUCTION :

En la forme :

La réserve d'avant match formulée par le club de DIVONNE portant sur le fait que « l'ensemble des joueurs du club de GFA RUMILLY VALLIERES 3 sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain » est recevable conformément aux dispositions des articles 167 et 142 des Règlements Généraux FFF

Au fond :

De l'instruction de la réclamation, il ressort qu'à la lecture de la feuille de match de la rencontre FC2A CANTAL AUVERGNE / GFA RUMILLY VALLIERES 1 N3 Poule M du 01/12/2018, dernière rencontre officielle de l'équipe supérieure 1 de GFA RUMILLY VALLIERES, qu'aucun joueur n'a participé à la rencontre objet du litige.

De l'instruction de la réclamation, il ressort que l'équipe de GFA RUMILLY VALLIERES 2 jouant la même journée de championnat c'est-à-dire le 08/12/2018 contre CHAMBERY JS 1 R3 Poule I, il ne peut donc être fait évocation de la notion d'équipiers supérieurs dans ce cas.

Décisions :

La Commission des Règlements valide le résultat acquis sur le terrain et transmet le dossier à la commission compétente pour homologation



MATCH n°21144280**DOSSIER N° 400/24 : VIUZ EN SALLAZ 1 – CLUSES SCIONZIER FC 3 – SENIORS COUPE DISTRICT du 09/12/2018****INSTRUCTION :****En la forme :**

La réserve d'avant match formulée par le club de VIUZ EN SALLAZ portant sur le fait que « l'ensemble des joueurs du club de CLUSES SCIONZIER 3 sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain » est recevable conformément aux dispositions des articles 167 et 142 des Règlements Généraux FFF

Au fond :

De l'instruction de la réclamation, il ressort que l'équipe de CLUSES SCIONZIER 1 jouant la même journée de championnat c'est-à-dire le 08/12/2018 contre FEURS R1 Poule B et CLUSES SCIONZIER 2 le 09/12/2018 contre LYON DUCHERE R3 Poule I, il ne peut donc être fait évocation de la notion d'équipiers supérieurs dans ce cas.

Décisions :

La Commission des Règlements valide le résultat acquis sur le terrain et transmet le dossier à la commission compétente pour homologation

MATCH n° 20830440**DOSSIER N° 400/25 : REIGNIER 3 – EVIAN FC 2 – SENIORS D5 POULE A du 18/11/2018****INSTRUCTION :****Au fond :**

Considérant que la rencontre susnommée n'a pas eu sa durée réglementaire

Considérant que l'arbitre n'a mis en œuvre tous les moyens mis à sa disposition pour mener la rencontre à son terme

Décisions :

La Commission des Règlements donne match à rejouer et transmet le dossier à la commission compétente pour reprogrammation.

MATCH n° 21145672**DOSSIER N° 400/26 : SEYNOD 1 – POISY 1 – U20 D2 POULE B du 24/11/2018****En la forme :**

La commission des Règlements a mis en œuvre son droit d'évocation visé à l'article 187-2 des RG FFF concernant la rencontre SEYNOD 1 / POISY 1 U20 D2 Poule B du 24/11/2018 au motif d'éventuelle « inscription sur la feuille de match, en tant que joueur, d'un licencié suspendu »



Au fond :

Après avoir pris connaissances des explications du club de SEYNOD

Nonobstant toute procédure disciplinaire et de la pertinence ou non des sanctions éventuellement prise à son encontre, le joueur BENYOUCEF Nadir, licence n° 2546916683, exclu lors de la rencontre SEMNOZ VIEUGY 1 / SEYNOD 1 U20 D1 Poule D du 10/11/2018 était automatiquement suspendu pour la rencontre officielle suivante donc la rencontre SEYNOD 1 / POISY 1 du 24/11/2018.

Il ne pouvait dès lors participer à cette rencontre.

Décision :

La Commission des Règlements donne perdu par pénalité au club de SEYNOD 1 pour en reporter le gain à POISY 1 et transmet le dossier à la commission compétente pour homologation.

La Commission des Règlements sanctionne le joueur : voir décision sur FootClubs.

Résultat :

SEYNOD 1: -1pt

POISY 1: 3 pts.

SEYNOD 1: 0 but

POISY 1: 1 but

Ces décisions sont susceptibles d'appel dans les conditions de compétence, de forme et de délai précisées aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux, 4 et 10 de l'annexe 2 des mêmes règlements repris par l'article 12-5-1 des Règlements Sportifs du District par courrier électronique, obligatoirement avec l'en tête du club, dans le délai de 7 jours pour les matchs de championnat et de deux en ce qui concerne les matchs de coupe de District ou les litiges survenus lors des deux dernières journées de la compétition ou portant sur le classement en fin de saison, à compter du lendemain de la date de notification de la décision contestée).

NOTE AU CLUB – DÉCISION LIGUE

En application de l'article 47 des RG LAuRaFoot, le club de MASQUES est sanctionné d'un retrait de 6 pts au classement.



COMMISSION DE DISCIPLINE

Réunion du lundi 10 décembre 2018

Présidence : Bernard CHENEVAL.

Secrétaire de séance : Eric NICOLLAUD.

Membres présents : Philippe CHEVRIER, Denis MOUCHET, Alain ROSSET, Pierre BERNARD, Yannick VILLAGRASSA, Jacques LAGRANGE, David COSTA, Guy SUATON, Jean Denis ROUX

Publié le jeudi 13 décembre 2018

Les joueurs et dirigeants exclus lors d'une rencontre sont priés de nous faire parvenir un rapport circonstancié dans les 48 heures.

Toutes absences non officiellement justifiées lors d'une audition ou d'une confrontation (certificat médical, de scolarité, de l'employeur) ne seront pas prises en compte et seront sanctionnées par une amende d'un montant de 100€. Délégation acceptée.

Attendu le paragraphe 3 du barème disciplinaire annexé aux règlements généraux de la F.F.F. indiquant que :

Les sanctions de référence prévues aux articles 4 à 9 du présent barème s'appliquent lorsque les infractions qu'elles répriment sont commises par le biais de tout support de communication, y compris les réseaux sociaux.

Si l'infraction revêt un caractère public, le quel peut être retenu si les faits dont il est question ont été accessibles à un large public (voir non limité), inconnu (non identifié) et/ou imprévisible (sans lien étroit entre les personnes le constituant), cela constitue une circonstance aggravante.

DEMANDE DE RAPPORT

ANNEMASSE - GAILLARD :

Match n°21107838 du 24/11/2018 – U17 D2 - Poule B

US ANNEMASSE – GAILLARD - CS2A
Demande de rapport à l'éducateur SAKHO Boubacar (Annemasse/Gaillard) sur son attitude en fin de match, et ce, pour le samedi 15/12/2018, dernier délai.

CONVOICATIONS AUDITIONS

Dossier n° 12 – 393/50517-1 :

Match n°20642373 du 10/10/2018 – Seniors D4 – Poule B

E.S. FILLINGES II – ARTHAZ SPORTS

Sont convoqués le lundi 17/12/2018 à 20 hrs.

L'arbitre :

LAVAL Luc (Fillinges)

Pour ES FILLINGES :

Le président ou son représentant
MARTINS Adelino, arbitre assistant
CHENEVAL Michel, délégué
DELESCHAUX David, éducateur
MARIET Robin, capitaine

Pour ARTHAZ SPORTS :

Le président ou son représentant
COLLINET Cédric, arbitre assistant
LEBLANC Loïc, éducateur
PAOLUCCI Julien, capitaine
PALMA AFONSO Vasco, joueur n°6
CURSAT Teddy, joueur n°8
CURSAT Jordy, joueur n°10

Dossier n° 20 – 395/51526-1 :

Match n°20707109 du 03/11/2018 – U20 D1 – Poule D

FC CHERAN – US SEMNOZ-VIEUGY

Sont convoqués le lundi 17/12/2018 à 19 hrs.

L'arbitre :

THOMAS Valentin

Pour FC CHERAN :

Le président ou son représentant
RITTAUD Nathan, arbitre assistant
FALCOMATA Andréa, délégué
LAGRANGE Grégory, éducateur
PARISI Grégory, dirigeant

Pour US SEMNOZ-VIEUGY :

Le président ou son représentant
BOSREDON Thomas, arbitre assistant
VINCENT Cédric, éducateur

Dossier n° 22 – 397/50201-1 :

Match n°20641726 du 11/11/2018 – Seniors D2 – Poule B

CS LA BALME DE SILLINGY – CRAN OLYMPIQUE

Sont convoqués le lundi 14/01/2019 à 18h30



L'arbitre :

TEIXEIRA MONTEIRO Pedro

Les arbitres assistant

RKIBI Younes

PASINI Michel

Pour CS LA BALME DE SILLINGY :

Le président ou son représentant

BRUN Lionel, délégué

RITTAUD David, éducateur

BASTARD Pascal, dirigeant

DELOZANNE Jérôme, capitaine

Pour US CRAN OLYMPIQUE:

Le président ou son représentant

RYASCOFF David, éducateur

NESSAIBIA Oihid, dirigeant

SARTEUR Ael, capitaine

Dossier n° 27 – 400/50683-1 :Match n°20642672 du 02/12/2018 – Seniors D4 –
Poule D

AS EVIRES – AS NEYDENS

Sont convoqués le lundi 14/01/2019 à 19h30**L'arbitre :**

LUIGGI Guillaume

Pour AS EVIRES :

Le président ou son représentant

ANDREOLI Didier, arbitre assistant

DEHAINE Gauthier, délégué

TISSOT Michaël, éducateur

RIGOT Sébastien, dirigeant

CAUQUIL Stéphane, capitaine

Pour AS NEYDENS :

Le président ou son représentant

DEHAINE Gauthier, délégué

GUY Jean Pierre, éducateur

TAOUAHRIA Abderrahim, dirigeant

MBAMA ESSOMBA Pierre, capitaine

SEJDIU Arianit, joueur n°1

Dossier n° 23 – 397/50337-1 :Match n°20641726 du 11/11/2018 – Seniors D3 –
Poule B

AS PREVESSIN-MOENS – FC FORON II

Sont convoqués le lundi 21/01/2019 à 20h**L'arbitre :**

YORUKER Omer

Pour AS PREVESSIN-MOENS :

Le président ou son représentant

GALLET Bernard, arbitre assistant

PIRELLA Umberto, délégué

SCHULLER Sébastien, éducateur

KAPLAN Erkan, capitaine

Pour FC FORON II:

Le président ou son représentant

EL BOUGRINI Rachid, arbitre assistant

Mr X, éducateur

NAVILLE Nicolas, capitaine

Dossier n° 25 – 399/51459-1 :Match n°20650367 du 18/11/2018 – Seniors D5 –
Poule D

CO CHAVANOD II – FC FORON III

Sont convoqués le lundi 28/01/2019 à 20h**L'arbitre :**

VACHERAND GRANGER Johan

Pour CO CHAVANOD II :

Le président ou son représentant

MUGNIER Philippe, arbitre assistant

LUCAS Adrien, délégué

HOUDART Romain, éducateur

MOREL Jean Luc, assistant

ROUYER Mickaël, capitaine

MARQUES Dilan, joueur n°3

Pour FC FORON III:

Le président ou son représentant

EL BOUGRINI Rachid, arbitre assistant

ACHOUR Malik éducateur

GHERBI Mohamed, assistant

EL MASOUDI Youssef, capitaine

AFFATACH M'hamed, joueur n°6

LAHIOUEL Fatah, joueur n°8

DINCER Dilhan, joueur n°10

SAHIN Ilker, joueur n°13

Dossier n° 26 – 399/50065-1 :

Match n°20641402 du 25/11/2018 – Seniors D1

AS ST GENIS-FERNEY-CROZET – FC BALLAISON

Sont convoqués le lundi 04/02/2019 à 20h**Les arbitres :**

SAHRAOUI Ramdane

FOURNIER Pascal

TEIMA Hedy

Pour AS ST GENIS-FERNEY-CROZET :

Le président ou son représentant

MASSON raymond, délégué

CHARANCE Luc, éducateur

GAIDI Salah, capitaine

FOFANA Cheick, joueur n°9

Pour FC BALLAISON:

Le président ou son représentant

GRANJUX Noël, éducateur

BRAND Jean Marc, assistant

GASCON Mathieu, capitaine



CONVOICATIONS CONFRONTATIONS

Dossier n° 3 – 396/52326-1 :

Match n°20641983 du 04/11/2018 – Seniors D3–
Poule B

FC CESSY-GEX – FC FRANGY

ATTENTION : CHANGEMENT DE DATE
Sont convoqués le lundi 04/02/2019 à 19h30.

L'arbitre :

SETTI Outman

Pour FC CESSY- GEX :

Le président ou son représentant
NAESSENS Hugo, arbitre assistant
BESSON Ludovic, délégué
PEYRAT Yann, éducateur
BERNARD Julien, dirigeant
BIGUET Valerian, capitaine
LOUE Richard, joueur n°9

Pour FC FRANGY :

Le président ou son représentant
GAUTIER Éric, arbitre assistant
BOYMOND William, éducateur
GREGOIRE Andréa, capitaine

Dossier n° 4 – 397/50205-1 :

Match n°20641730 du 11/11/2018 – Seniors D2–
Poule B

CSA POISY – ES VALLEIRY

Sont convoqués le lundi 21/01/2019 à 19h00.

L'arbitre :

BENZEKRI BENALLOU Moustapha

Les arbitres assistant

THOMAS Valentin

COGNE Antoine

Pour CSA POISY :

Le président ou son représentant
LEBLONDEL Alain, délégué
ASSOUS Julien, éducateur
DUCRUET Patrice, dirigeant
GUERILLOT Adrien, capitaine

Pour ES VALLEIRY :

Le président ou son représentant
DEGORNET Sandrine, présidente
SEBASTIANI Mark, éducateur
CARCHEDI Fortunato, dirigeant
NOUVELLE Jérémie, capitaine
MATHIEU Guillaume, joueur n°1
SEBASTIANI Mark, éducateur
CARCHEDI Fortunato, dirigeant
NOUVELLE Jérémie, capitaine
MATHIEU Guillaume, joueur n°1

COMMISSION DES COUPES

Président : Pierre BERNARD

COUPES DE DISTRICT

MERCI. Encore une fois les conditions météo auront été déplorables pour ce weekend de Coupes. Mais cela ne vous a pas, pour la majorité, empêché de jouer. Les quelques matchs non joués sont inversés et reprogrammés pour ce dimanche, à savoir :

Coupe U15 2^{ème} niveau : CLUSES SCIONZIER 3 – BEAUMONTCOLLONGES 2

FOOT SUD GESSIEN – CHALLEX

Coupe Seniors 2^{ème} niveau : ANNECY ITALIENS – VALLEE VERTE



Les matchs doivent être joués ce weekend, toutes ces équipes étant en cadrage au mois de mars.

Pour rappel inversion ou terrain de repli obligatoire.

Pour les autres, la trêve hivernale est la bienvenue et va permettre de recharger les batteries pour bien terminer la saison.

Félicitation au foot entreprise DZEMAT qui continue l'aventure.

Cadrage des matchs seniors et U15 le 03 mars 2019.

Les membres de la Commission souhaitent de belles et bonnes fêtes de fin d'année à toutes et tous.



COUPE DE FRANCE

Notre dernier représentant Haut Savoyard ANNECY LE VIEUX a chuté lors du 8^{ème} tour de Coupe de France. La Commission vous félicite tous pour vos parcours respectifs en Coupe de France.

Samedi, CLUSES SCIONZIER essayera de passer le 1^{er} tour Fédéral face à MONTPELLIER EN Coupe GAMBARDELLA.

Dimanche, CHILLY face à HEILLECOURT et CROIX SAVOIE AMBILLY face à MUSAU STRASBOURG tenteront de passer les 32^{ème} de finales de la Coupe de France Féminines.

La Commission souhaite bonne chance aux équipes en lice.

COMMISSION SPORTIVE

Président : Jean-Michel BAULMONT

CATÉGORIE SENIORS

Responsable : M. CARUSO

NOUVELLE ORGANISATION DES ENVOIS PAR MESSAGERIE

Dorénavant les courriers concernant le championnat SENIORS devront être envoyés à l'adresse suivante : district@hautesavoie-paysdegex.fff.fr

La boîte sportive@hautesavoie-paysdegex.fff.fr étant supprimée définitivement au 1er janvier 2019.

Utilisation de la boîte mail officielle du club exclusivement.

Ne pas oublier de mentionner : la catégorie concernée, la série et la poule, la date et les équipes en présence.

Aucun dossier ne sera traité si ces obligations requises ne sont pas respectées. Merci d'avance.



AMENDES F.M.I.

Malgré toutes les formations données depuis deux saisons pour la mise en place de la F.M.I. sur l'ensemble du foot à 11, la commission constate encore un grand nombre de défauts dans son utilisation, et tient à rap-
peler :

- 1 - la préparation des matchs doit être faite en semaine et pas juste avant les rencontres,
- 2 - en cas de forfait, de matchs remis ou reportés, la FMI doit être utilisée. Un mail d'information est néces-
saire pour prévenir mais ne suffit pas. Il incombe au club recevant de faire la FMI, même si c'est votre adver-
saire qui fait forfait. Concernant la procédure, saisir l'arbitre central et les arbitres assistants, pour accéder à
l'onglet : «Non joué - absence de l'équipe visiteuse ou recevante».
- 3 - en cas de problème, la feuille de match papier doit être accompagnée du document « CONSTAT D'ECHEC
FMI » clairement rempli par le club (disponible sur le site du District).

Constatant que certains clubs ne jouent pas toujours le jeu, la commission a donc décidé de systématique-
ment amender la non utilisation de la FMI et ce, dès la première journée de la saison 2018 / 2019 (sauf bien
sûr en cas de problème technique ou de serveur avéré).

Les feuilles papiers sans le rapport FMI, les rapports incomplets ou illisibles, la non utilisation de la FMI en
cas de forfait, report ou remise de match, sont donc amendés selon les règlements en vigueur cette saison.

Comptant sur votre collaboration et votre compréhension afin que la situation s'améliore.

PROGRAMMATION DES MATCHS EN RETARD

D1

REIGNIER 1 – AMBILLY 1 se jouera le 17/02/2019

D4 Poule A

LEMAN PRESQU ILE 1 –EVIAN FC 1 se jouera le 15/12/2018

MARGENCEL 2 – DOUVAIN/LOISIN se jouera le 16/12/2018

PERRIGNIER 1 – ST CERGUES se jouera le 16/12/2018

PERRIGNIER 1 – MARGENCEL se jouera le 03/03/2019

D4 Poule B

FILLINGES 2 - ESCO 2 se jouera le 03/03/2019

D4 Poule D

VALLEIRY 2 – AMANCY 2 se jouera le 16/12/2018

CERNEX 2 – AMANCY 2 se jouera le 03/03/2019

PERS JUSSY 1 – VUACHE 1 se jouera le 03/03/2019

BEAUMONT COLLONGES – ANNECY PORT se jouera le 03/03/2019

D5 Poule A

LEMAN PRESQU ILE 2 – EVIANC FC2 se jouera le 02/03/2019

D5 Poule C

CHALLEX 2 – VIRY 2 se jouera le 10/03/2019

D5 Poule D

AMANCY 3 – PRINGY 3 se jouera le 10/03/2019

D5 Poule F

CRUSEILLES 3 – CRAN 2 se jouera le 16/12/2018

MARCELLAZ ALB 2 – THONES 2 se jouera le 03/03/2019

SEMNOZ/VIEUGY 3 – CRUSEILLES 3 se jouera le 03/03/2019



COMMISSION DES JEUNES

Président : Jean Michel BAULMONT

NOUVELLE ORGANISATION DES ENVOIS PAR MESSAGERIE

Dorénavant les courriers concernant les jeunes devront être envoyés à l'adresse suivante : district@hautesavoie-paysdegex.fff.fr

La boîte jeunes@hautesavoie-paysdegex.fff.fr étant supprimée définitivement au 1er janvier 2019.

Utilisation de la boîte mail officielle du club exclusivement.

Ne pas oublier de mentionner : la catégorie concernée, la série et la poule, la date et les équipes en présence.

Aucun dossier ne sera traité si ces obligations requises ne sont pas respectées. Merci d'avance.

AMENDES F.M.I.

Voir en commission sportive.

CHANGEMENTS D'HORAIRE OU DE LIEU

La commission rappelle à tous les clubs que les changements de lieu et /ou d' horaires doivent être validés par le club adverse et transmis à la commission pour le lundi précédent la rencontre à 16h. Au-delà aucun changement ne sera accepté.

CATÉGORIE U20

Responsables : Jean-Michel Baulmont - Serge Perrette

INFO AUX CLUBS DE D3 :

4 matchs complémentaires seront programmés afin de compléter le calendrier de la 2^e phase.

CATÉGORIE U17

Responsables : Jean-Michel Baulmont - Serge Perrette

Concernant les matchs non joués et non reprogrammés ils seront reportés au printemps soit les jours réservés aux matchs de retard soit en semaine pour les clubs voisins.

U17 :

Validation de l'entente allinges 2 / morzine

FEUILLE DE MATCH MANQUANTE :

U17 D3 POULE F ANTHY MARGENCEL – AMPHION DU 24/11



CATÉGORIE U15

Responsables : Jean-Michel Baulmont - Serge Perrette

Les matchs en retard non programmés sont remis au printemps, soit les jours réservés aux matchs en retard soit en semaine pour les clubs voisins.

FORFAIT GENERAL U15 :

ANNEMASSE 4 D4 POULE E

FEUILLE DE MATCH MANQUANTE :

U15 D3 POULE D ANNEMASSE GAILLARD / DIVONNE

CATÉGORIE U13

Responsable : Emmanuel Dupre

INFO PHASE DE PRINTEMPS:

La commission publiera les poules pour la phase de printemps courant janvier.

Les clubs auront jusqu'au 15 février pour demander d'éventuelles modifications, au delà de cette date plus aucune demande ne sera pris en compte.

INFORMATION AUX CLUBS :

La commission procédera à un remodelage partiel de certaines poules en fonction des résultats à partir du 15 octobre, et ce afin d'équilibrer le niveau lorsque les écarts sont trop importants, et dans la mesure des possibilités géographiques.

Ceci entrainera des modifications de calendrier dans les poules concernées.

RAPPEL AUX CLUBS :

Pour des raisons pratiques, désormais les résultats doivent être saisis au plus tard le dimanche à 20h.

Les feuilles de matchs U13 sont à envoyer sur la nouvelle boîte mail pour les feuilles de match (feuillesdematchs@hautesavoie-paysdegex.fff.fr) Merci de votre compréhension.

ORGANIGRAMME DES POULES U13 POUR LA SAISON 2018 2019

Afin de s'adapter aux futures réformes de la catégorie U13 qui sont en cours de discussion pour 2019-2020, le nouvel organigramme sera le suivant :

Pour la saison 2018-2019 :

Niveau D1 1 poule de 10 clubs (avec priorité aux clubs ayant une équipe en ligue)
une équipe par club

Niveau D2 2 poules de 10
une équipe par club

Niveau D3 5 ou 6 poules de 10 en fonction des inscriptions

Niveau D4 x poules de 8, 9 ou 10 en fonction des inscriptions

Niveau D5 x poules de 8, 9 ou 10 en fonction des inscriptions

Attention, pour la phase de printemps les poules seront composées par la commission en fonction des résultats de la phase d'automne, et non plus selon les souhaits des clubs.

La gestion des championnats U13 sera faite par Emmanuel DUPRE, responsable de cette catégorie au sein de la commission des jeunes.

Veillez noter ses coordonnées : 06 40 51 46 34 - dupremanu25@gmail.com



COMMISSION FÉMININE

Présidente : Claude GRANGE

MATCH DU WEEK-END DU 20 ET 21/10/2018

U15 Poule A

- Lanfonnet 2 – Foot Sud (en attente de feuille de match)

MATCH DU WEEK-END DU 17 ET 18/11/2018

U18F Poule A

- Pers Jussy – Meythet/Annecy 2 (en attente de feuille de match + constat d'échec)

MATCH DU WEEK-END DU 24 ET 25/11/2018

U18F Poule A

- Sillingy – Thônes (en attente de Feuille de match + constat d'échec)

FICHE DE PRÊT

La joueuse TISSOT Camille, (USAV) est autorisée à participer aux compétitions féminines U15F pour la saison 2018/2019 avec le club de l'ES Lanfonnet.

PLATEAU FÉMININ INDOOR

Samedi 15 Décembre 2018 (de 9h45 à 12h30)

Un plateau INDOOR féminin pour les équipes U9F, U11F et U13F existante ou en création

Au Five 5 Ville la grand de 10h00 à 12h00,

- U9F (sous-catégorie U7-U8-U9) pratique 5 contre 5
- U11F (sous-catégorie U9-U10-U11) pratique 5 contre 5
- U13F (sous-catégorie tolère U10-U11-U12-U13) pratique 5 contre 5

Le rendez-vous pour toutes les équipes U9F/U11F/U13F est fixé à 9h15 au Stade et la fin 12h30.

Equipes Inscrites:

U9F : Beaumont 1 – Beaumont 2 – Cheran – Ambilly – Lac Bleu – Amancy soit 6 équipes

U11F : Vallée Verte – Ambilly – Cheran – Sillingy – Poisy – Lac Bleu – Bonne/Fillinges soit 7 équipes

U13F : USAV - Marignier - Cheran - Ambilly - soit 4 équipes



COUPE DÉPARTEMENTAL FUTSAL SENIORS F

Dimanche 27 janvier 2018 (toute la journée)

Le District Haute Savoie Pays de Gex organise pour toutes les équipes seniors Féminine la finale futsal au gymnase des sœurs blanches. (RUE DES SŒURS BLANCHES - 74000 ANNECY)

Condition d'engagement et de participation

- Equipe de niveau départemental ou en création (joueurs(es) licenciés FFF)
- Engagement possible de 2 équipes de 8 joueuses maximum par club
- Minimum 8 équipes d'inscrites pour maintenir la compétition
- Frais d'inscription 45€ (Cette somme apparaîtra sur votre prochaine facture)

Inscription en cliquant sur le lien ci-contre : <https://goo.gl/forms/eTaKcdiS9d7o3JRL2>

Equipes Inscrites:

Ayze 1 – Ayze 2 – Thonon 1 – Thonon 2 – Cheran 1 – Cheran 2 – Douvaine

COUPE DÉPARTEMENTAL INDOOR U15F ET U18F

Dimanche 10 février 2019 (de 14h à 18h)

Le District Haute Savoie Pays de Gex propose et organise pour toutes les équipes U15 et U18 Féminine la finale INDOOR au complexe INDOOR de VILLE LA GRAND.

Condition d'engagement et de participation

- Equipe existante ou en création (joueuses licenciées FFF)
- Engagement possible de 2 équipes de 8 joueuses maximum par club
- Minimum 6 équipes d'inscrites pour maintenir la compétition et maximum 10 par catégorie
- Frais d'inscription 45€ (Cette somme apparaîtra sur votre prochaine facture)

Inscription en cliquant sur le lien ci-contre : <https://goo.gl/forms/hbOSkAxGHYmq48XU2>

Equipes U15F Inscrites:

Anney/Meythet 1 – Anney/Meythet 2 – Cheran – Sillingy – Douvaine

Equipes U18F Inscrites:

Anney/Meythet – Cheran – Sillingy – Concordia 1 – Concordia 2 - Douvaine



COUPES U18F ET SENIORS F

Toutes les équipes engagées en championnat sont automatiquement en coupe.

Les équipes qui ne désirent pas participer à cette compétition doivent obligatoirement informer le district par mail.

Vous trouverez ci-dessous le calendrier de la coupe senior féminine :

- **Tirage : Lundi 14 Janvier 2019**
- Tour 1 : Dimanche 3 mars 2019
- Tour 2 : Dimanche 24 mars 2019
- 1/8ème de Finale : Dimanche 14 avril 2019
- **Tirage : Avril 2019**
- ¼ de Finale : Dimanche 5 mai 2019
- ½ finale : Jeudi 30 mai 2019
- Finale : Dimanche 16 juin 2019

Vous trouverez ci-dessous le calendrier de la coupe U18 féminine :

- **Tirage : Lundi 14 Janvier 2019**
- Tour 1 : Samedi 9 mars 2019
- **Tirage : Avril 2019**
- ¼ de Finale : Samedi 13 avril 2019
- ½ finale : Samedi 18 mai 2019
- Finale : Samedi 15 juin 2019

PRATIQUES U15F ET U18F

Dans le cadre des pratiques U15F et U18F, vous devez confirmer votre participation pour la phase de printemps avant le 30 Janvier 2019 en cliquant et en renseignant le lien suivant:

<https://goo.gl/forms/dpWITEPpISqEpcYu1>

COMMISSION FÉMININE

Toutes les personnes désirant intégrer la commission féminine, peuvent le faire en prenant contact avec la présidente de la commission féminine (Claude GRANGE 06 08 91 69 70)



RÉSERVE POUR FAUTE TECHNIQUE SAISON 2018-2019 DOSSIER N°2

Réunion du 10 décembre 2018

Publiée le 13 décembre 2018

Président : Laurent LUTZ.

Présents : Delphine BARATAY, Raphael BARBARROUX, Antoine BLANCHET, Philippe CHEVRIER, Stéphane CROMBET, Jean-Paul DREVAULT, Jérôme JAGENEAU, Mike MOMONT, Patrick MOREAU, Juan QUEROL MARTINEZ.

Assiste : Jérôme MENAND (Conseiller Technique Départemental en Arbitrage).

1- Identification

Match : ASP VILLAZ 1 / CRUSEILLES 2, championnat seniors D3 poule B, du 01/12/2018 à 19h00.

Score : 0-2 à la fin de la rencontre.

Réserve : déposée à la 65' par le club de l'ASP Villaz alors que le score était de 0-1 au moment du dépôt.

2- Intitulé de la réserve

« Au retour des vestiaires, avant de reprendre la 2^{ème} mi-temps, il a été constaté par les 2 équipes l'impossibilité de reprendre le match à cause d'un épais brouillard tombé à la pause. L'arbitre n'a pas souhaité tenir compte de la demande mutuelle de la part des entraîneurs des 2 équipes. Voyant que les conditions ne s'amélioraient pas en cours de 2^{ème} période, j'ai déposé une réserve technique ».

3- Nature du jugement

Au regard des pièces versées au dossier, la commission n'a pas estimé nécessaire de recourir à une audition.

Après étude de ces dernières :

- Feuille de match et feuille annexe de la rencontre ;
- Courrier de confirmation et d'explication du club de l'ASP Villaz ;
- Rapport de réserve technique de l'arbitre de la rencontre ;

La Commission d'Arbitrage du District jugeant en première instance, la décision étant susceptible d'appel.

4- Recevabilité

- Considérant que le jugement sur le fond d'une telle réserve conformément à l'article 146 de Règlements Généraux de la Fédération Française de Football est subordonné à la mise en œuvre d'un protocole de dépôt satisfaisant.

Les réserves visant les questions techniques doivent pour être valables :

- * en catégorie senior, être formulées à l'arbitre par le capitaine plaignant à l'arrêt de jeu qui est la conséquence de la décision contestée.
- * indiquer la nature des faits et la décision qui prêtent à contestation ;
- * l'arbitre appelle le capitaine de l'équipe adverse et l'arbitre assistant concerné pour en prendre acte ;
- * à l'issue du match, l'arbitre inscrit lui-même ces réserves sur l'annexe de la feuille de match et les fait contresigner par le capitaine de l'équipe plaignante, le capitaine de l'équipe adverse et l'arbitre assistant intéressé et l'arbitre.

- Attendu que la réserve n'a pas été déposée sur le terrain et sur la feuille de match selon le protocole de dépôt réglementaire précitée ;

- Considérant que ces faits ne sont pas imputables à l'équipe déposant la réserve mais à l'arbitre, qui n'a pas fait une juste application de l'article 146 des règlements généraux de la FFF ;

- En conséquence, le Commission d'Arbitrage déclare la RESERVE RECEVABLE sur la forme.



5- Au fond

- Considérant que l'arbitre confirme dans son rapport, ne pas voir les poteaux de corner et ce dès le début de la seconde période.
- Considérant que l'arbitre confirme dans son rapport, avoir eu un doute quant à la conduite à tenir en pareilles circonstances et pensait que seule la vision du but était nécessaire.
- Considérant dès lors que l'arbitre aurait dû stopper la rencontre temporairement en attendant un délai de 45 minutes afin de prendre une décision de reprise ou non de la rencontre.
- Déclare donc que l'arbitre a fait une mauvaise application des lois du jeu et notamment de la loi 1, en ne respectant pas les directives techniques en cas d'apparition du brouillard.
- Attendu l'article 128 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football.

En conséquence, la Commission d'Arbitrage dit la réserve déposée par le club de l'ASP Villaz RECEVABLE sur le fond.

6- Décision

Par ces motifs :

- La Commission d'Arbitrage considère la réserve technique recevable sur la forme.
- La Commission d'Arbitrage considère la réserve technique recevable sur le fond.
- La Commission d'Arbitrage reconnaît la faute technique d'arbitrage.
- Transmet le dossier à la Commission Sportive pour reprogrammation de la rencontre.
- Transmet le dossier à la Commission des arbitres pour suite éventuelle à donner concernant l'arbitre.

La présente décision de la Commission d'Arbitrage est susceptible d'appel devant la Commission d'Appel du District dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 12.5 des règlements sportifs du District.

Le Président de séance : Laurent LUTZ
La Secrétaire de séance : Delphine BARATAY

COMMISSION FUTSAL

Président : Pierre BOISSON

COUPES DÉPARTEMENTALES

Pour s'inscrire :

Utiliser le lien disponible sur le site du District => Onglet PRATIQUES => FUTSAL => COUPE DEPARTEMENTALE FUTSAL 2019.

Catégorie U13

Date: Samedi 23 Février 2019 au Gymnase Lucien VEYRAT - AMBILLY

Equipes engagées: AMBILLY FJ – AS LAC BLEU – JONQUILLE SPORTIVE REIGNER – AJ VILLE LA GRAND – US ANNECY LE VIEUX – AS THONON – CLUSES SCIONZIER FC – MARIGNIER SPORTS – FC LA FILIERE – ES LANFONNET – US ANNEMASE GAILLARD – FC VUACHE – ES FILLINGES – CRAN OLYMPIQUE – US DIVONNE – FC CHERAN

PLATEAU COMPLET – INSCRIPTIONS BLOQUEES



Catégorie U15

Date: Dimanche 20 Janvier 2019 au Gymnase Le Lion – St GENIS POUILLY

Equipes engagées: ES St JEOIRE LA TOUR - US ANNECY LE VIEUX – AS THONON – CLUSES SCIONZIER FC – US VETRAZ MONTHOUX – AS ODYSSEE – CS CHAMONIX – AS SILLINGY – ASV St GENIS FERNEY CROZET – FC CHERAN – ETS DOUVAIN LOISIN - ES FILLINGES – US DIVONNE

Catégorie U17

Date : Dimanche 3 février 2019 au Gymnase de la Maison des Sports - THONON

Equipes engagées : CLUSES SCIONZIER FC – SS ALLINGES – FC CHERAN – HAUT GIFFRE FC – FC CRANVES SALES - US ANNECY LE VIEUX – ES THYEZ

Pour tout renseignement, prendre contact avec Pierre BOISSON - Tél: 06 86 20 25 26

Mail : boisson.p@sfr.fr

Pour les coupes Féminines, se reporter à l'article de la Commission Féminine.

COMMISSION TECHNIQUE

Co-Présidents : Michel POIRRIER - Laurent QUETSTROEY

DÉVELOPPEMENT ET ANIMATION DES PRATIQUES (DAP) - FOOT ANIMATION

Afin de rendre accessibles les coordonnées des différents responsables des clubs, nous vous invitons à décocher la mention « non diffusable » sur les fiches des éducateurs et dirigeants sur Footclub. Cela permettra de rendre visibles les mails et numéros de téléphone sur le site du district.

Phase de printemps :

Les engagements et/ou modifications des catégories u7 - u9 et u11 peuvent se faire via une demande par mail uniquement à l'adresse sjanssoone@hautesavoie-paysdegex.fff.fr et ce jusqu'au lundi 10 décembre. Passé ce délai, les demandes ne pourront plus être prises en compte.

En catégorie u11, une poule départementale sera créée. Afin d'assurer une homogénéité de niveau, nous limiterons cette poule à 16 équipes. La commission Foot Animation se réservera toutefois le droit de valider ou non les demandes des clubs en fonction des résultats des phases 1 et 2. Nous attirons votre attention sur le fait que cela engendrera des déplacements lointains.

Feuilles de plateaux manquantes :

U7 :

22.09 : Carroz - Amphion

06.10 : Annecy le Vieux

10.11 : Meythet - Ht Rhone - Sauverny

17.11 : Lemans

24.11 : Annecy - Epagny - Gavot FC - St Pierre - St Jeoire La Tour



U9:
22.09 : Prevessin - St Jeoire La Tour – Vougy
29.09 : Viry - Aravis
06.10 : Thonon Evian FC - Marcellaz - Argonay - Chavanod - St Jeoire la Tour - Ambilly F - Vougy - Ht Giffre - St Pierre 10
13.10 : Haut Giffre 3 - Anthy Margencel 1 – Arthaz 1
10.11 : Valleiry 1 - St Pierre 1 - Bonneville 3 - Mt Blanc PSG 4 - Marcellaz 1
17.11 : Gavot 4 - St Cergues 1 - Arthaz 1 - St Jeoire La Tour 1 - Sallanches - Lanfonnet 1 - Sillingy 1 - Dingy 1 - GFA1 Epagny 11 – Prevessin 1
24.11 : Esco 1 - St Genis Ferney Crozet 1 – Prevessin 2 - Divonne 4 – Marcellaz 1 - Pers Jussy 1 – Thonon Evian FC 5 - Amphion Leman – Ayze 1 – Bonneville 1 – Vougy 1 – Sallanches 4 – Arenthon 1
01.12 : Frangy 1 – Annecy 3 - Annemasse Gaillard 1 - St Jeoire la Tour – Arthaz 1 - Vuache 1 - Cessy Gex 1 – Sauverny 1 – ESCO 4 - Anthy Margencel 2 - Ht Giffre 1 – Foron 1 – Bonneville 3

U11:
15.09 : Viuz - Viry - E.S.C.O
22.09 : Vétraz – St Jeoire la Tour – Viuz – Cernex – Foot Sud Gessien
29.09 : Thônes – Cran - Arthaz – Cluses FC – Foron – Ht Giffre – Mt Blanc Passy – Foot Sud Gessien – Morzine
06.10 : Annecy-le-Vieux – Lac Bleu – Sillingy - St Jeoire-La Tour - Haut Giffre – Vougy – Arenthon - Foot Sud Gessien - Perrignier
13.10 : Lanfonnet - Viuz - Foron - Bonneville - Foot Sud Gessien - Anthy/Margencel

Festi-Foot :

Il est possible pour les clubs de faire part de leur choix quant à la ½ journée de participation (matin ou après-midi) dans la limite des places disponibles (mail à l'adresse sjanssoone@hautesavoie-paysdegex.fff.fr uniquement)

Une fois les répartitions effectuées ci-dessous, il reviendra aux clubs de s'arranger entre eux pour inverser leur ½ journée de présence.

Pour rappel, seuls les u9 (2^{ème} année) sont invités à participer aux Festi-Foot.

16.03 : Châble
 23.03 : Fillinges
 06.04 : Thonon
 04.05 : Secteur Bonneville
 11.05 : Chavanod

DÉVELOPPEMENT ET ANIMATION DES PRATIQUES (DAP) - FESTIVAL U13

Le tirage du dernier tour du Festival u13 aura lieu mardi 18 décembre à 12h.

PLAN DE PERFORMANCE FÉDÉRAL MASCULIN

U13 (génération 2006) - U14 (génération 2005) - U15 (génération 2004)

Vous trouverez l'ensemble des informations (sites, listes ...) sur le site internet du district partie technique – détection - sélection.

